

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Jamieson: Veuillez ne pas me déranger pendant mon travail. Je ne descends pas dans les égouts pour vous faire perdre votre temps. L'honorable député aura la parole s'il ne l'a déjà eue.

M. Bigg: Parlez-nous donc des tarifs du transport de marchandises.

L'hon. M. Jamieson: Nous touchons là le point sensible, mon ami.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Je crois que les députés devraient laisser le ministre terminer ses remarques. Ceux qui veulent prendre la parole peuvent le demander de la manière habituelle. Le ministre des Transports a la parole.

L'hon. M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, si les honorables députés sont aussi confiants qu'ils le prétendent, qu'après les prochaines élections ils seront à notre place ils devraient écouter et s'habituer à cela, car si tel est le cas, c'est ce que je leur dirai à ce moment-là. D'accord? Laissez-moi répéter cette perle.

On aurait dû proposer de rallier les Canadiens pour combattre l'inflation et, notamment, pour préciser le rôle de la Commission des prix et des revenus.

Est-ce que cela veut dire que le rôle de la Commission des prix et des revenus devrait être entièrement modifié? Si oui, on est en droit de dire au chef de l'opposition...

M. Bigg: Parlez-nous des transports.

L'hon. M. Jamieson: Je vous parlerai des transports. Je voudrais vous faire monter à cheval et vous envoyer hors d'ici.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Jamieson: A la réflexion, je me suis peut-être trompé à propos du cheval.

M. Nesbitt: Qui vous barbe?

L'hon. M. Jamieson: Ce que je veux dire, monsieur l'Orateur, c'est que l'opposition ne peut pas laisser passer un tel commentaire sans indiquer ses projets de vouloir maintenir la Commission des prix et des revenus. Est-ce qu'elle veut appliquer une règle quelconque des prix et des salaires? Si tel est son désir, le peuple et le Parlement ont le droit de le savoir concrètement. Soit dit en passant, cette phrase ne trouve qu'un seul écho dans le discours—imaginez qu'il s'agisse d'un discours du trône prononcé par un conservateur:

Nous devrions lutter de pied ferme, actuellement, pour faire accepter des directives afin de juguler l'inflation.

Cela vient d'un parti qui a constamment et sans relâche soutenu que les principes directeurs seraient inefficaces. Je pourrais citer maints passages des discours des députés d'en face où ils demandent quand le gouvernement renoncera à la folie des principes directeurs. Et maintenant, on laisse entendre que c'est là la solution. Je dois le demander de nouveau, monsieur l'Orateur, sont-ce là des principes directeurs devant être mis en vigueur ou s'agit-il des pratiques volontaires que ces députés qualifient d'insignifiantes et d'inefficaces?

Maintenant, je voudrais passer à...

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Le député de Cap Breton-Est Richmond (M. MacInnis) invoque le Règlement.

M. MacInnis: Il s'agit de la déclaration du ministre. Il s'est dit prêt à citer et je voudrais savoir qui et quoi il citera. Dites voir.

L'hon. M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, si j'avais un peu de temps, je pourrais trouver j'en suis sûr...

Une voix: Nous vous accordons tout le temps qu'il vous faut.

L'hon. M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, j'ai dit qu'il était avéré et on peut certainement prouver que de nombreux députés du parti d'en face ont déclaré que l'observation facultative des principes directeurs n'est pas une solution pratique aux problèmes de l'inflation. De fait, c'était presque le fondement de leurs exposés de ces quatre dernières années.

Monsieur l'Orateur, en toute justice pour le chef de l'opposition, je dirai qu'il a reconnu à la fin de son discours qu'il lui fallait faire quelques observations en matière de politique et montrer qu'il tenait la barre. Néanmoins, je constate, en relisant son discours, qu'il a fait apparaître une nouvelle ride à la surface de ce qu'on appelait autrefois les politiques de confrontation. C'est-à-dire que, en certaines occasions, il se répand carrément en critiques acerbes sur les deux faces d'un problème. On appelle cela la méthode de la saine modération. On ne prend pas position avant d'avoir pu peser l'opinion publique et prévoir d'où viendra le vent. Ainsi, on parle tantôt d'une chose et tantôt du contraire.

Il dit au cours de son discours que bon nombre des points de politique qu'il fait valoir seront élaborés par ceux qui suivront. J'ai cherché et je n'ai trouvé rien par la suite qui se rattache à une élaboration ou à une déclaration de politique. Par exemple, sur une question qui me préoccupe beaucoup, Terre-Neuve, il n'a dit qu'une ligne et une ligne seulement. La voici:

... des mesures plus efficaces pour assurer la conservation de nos pêches.

Personne ne le conteste, mais quel genre de mesures le chef de ce parti propose-t-il, ou serait-il disposé à appuyer le genre de décision unilatérale que recommandent certains députés du parti, une diplomatie forte? Sont-ils en fait disposés à affirmer leur contrôle unilatéral sur le plateau continental? Est-ce leur politique? Dans l'affirmative, nous avons le droit de savoir. En fait, non seulement nous avons le droit de savoir, mais ce genre de discussion à la Chambre serait utile parce que c'est une question des plus complexes.

Si le chef de l'opposition est prêt à avancer comme politique qu'indépendamment des accords internationaux, des traités, du droit international, nous devrions prendre cette décision unilatéralement, je crois alors qu'il doit en donner les détails et ne pas se borner à faire dire à ces partisans que c'est une possibilité, une probabilité, ou même une lueur d'espoir.

En dernier lieu, il y a une déclaration retentissante. Ce doit être la phrase la plus creuse que j'ai jamais entendue. La voici:

Nos industries canadiennes doivent être mises en mesure de rivaliser avec les autres.

Quelles industries? Et concurrencer qui et dans quelles circonstances? Je n'ai pas l'intention ce soir, en dépit de ce qu'ont dit les députés, de parler des transports, d'en